# Etat des Lieux de la Biologie Médicale au LIBAN

Christian Haddad
Président
Syndicat des Biologistes du Liban



JIB 18-19 Octobre 2018 PARIS

# Exigences pour l'exercice de la Biologie Clinique au Liban:

- Formation et Stage : 4 ans après la Médecine ou la Pharmacie pour devenir Biologiste Médical
- Agrément pour la Biologie Clinique est donné par:
  - Commission auprès du Ministère de la Santé.
  - -Comité désigné par l'Ordre des Pharmaciens (pour les seuls Pharmaciens).
- Numéro d'exercice auprès de la Sécurité Sociale pour le remboursement des actes/honoraires

### Situation de la Biologie Clinique au Liban:

- Médecins : inscrits au tableau de l'Ordre des Médecins Pharmaciens : inscrits au tableau de l'Ordre des Pharmaciens
- Formation en Continu (commune) organisée par le Syndicat des Biologistes. Rendue obligatoire par le Ministère et l'Ordre des Pharmaciens.
- Un texte de loi régit la profession : N° 75 du 9/9/1983 (actuellement en cours de révision par le syndicat des biologistes)

#### Situation de la Biologie Clinique au Liban:

- Chaque laboratoire est inscrit sous le nom d'un seul et suffisant médecin, ou pharmacien spécialiste,400 laboratoires dont 150 laboratoires hospitaliers.
- Les centres de transfusion sont sous la supervision d'un Médecin biologiste ou médecin hématologue
- Pas de différence entre Médecin et Pharmacien pour les prestations et rémunérations.
- Total de 420 biologistes, les pharmaciens sont plus nombreux
   (70%) Ils ne sont pas autorisés à gérer une banque de sang

#### Situation de la Biologie Clinique au Liban:

- > Pas de regroupements de labos existants
- Pas de plateaux techniques communs mais des systèmes de collecte existent ex: Cerba, INOVI, Merieux...
- Grands labos qui consentent des rabais substantiels sur le tarif de la sécurité sociale

## Les problèmes :

- Dichotomie
- Dispensaires et laboratoires des Oeuvres de charité
- Pharmacies
- Sociétes Internationales
- Non professionnels et Techniciens de laboratoire
- Coût des réactifs / coût des examens
- Remboursement par les tiers payants

#### Dichotomie:

- Les prescripteurs exigent des ristournes qui peuvent aller jusqu'à 60% de la facture du laboratoire

- Dans certains cabinets médicaux, les prélèvements sont effectués sur place pour être envoyés au laboratoire... un bon business...

### Dispensaires médicaux

- Un décret de loi avait autorisé en 1992 les dispensaires situés en zones rurales retirées d'effectuer GRATUITEMENT 7 analyses de base: NFS, urée, créat, AU, Glu, EGU, coproculture.
- Actuellement la quasi-totalité des analyses y sont effectuées et à plein prix (sans biologiste présent et sans exigence de qualité) et certaines de leurs analyses sont externalisées (Cerba, Biomnis, Inovi) – activité étendue à toutes les régions y compris la capitale
- L'activité de laboratoire: Source de profit importante pour ces dispensaires (perçoivent des aides gouvernementales en plus)

## Sociétés de ramassage

- Réseau de ramassage jusqu'à des régions très éloignées
- Offrent jusqu'à 85% de réduction sur le prix de la sécurité sociale

Compétition par le prix uniquement

#### **Pharmacies**

- Offrent une panoplie de POCT effectués sur place
- Sang capillaire, coût réduit, résultats immédiats
- Pas de CQI ou QCE
- Pas de calibration
- Perte de rentrées certaine pour les labos

# Législation insuffisante

La loi ne restreint pas la propriété des labos aux Biologistes (loi de 1983)

Les Techniciens de laboratoire réclament leur droit à l'ouverture des labos (les biologistes, absents de leurs labos, n'ont pas su préserver leur rôle)

Laboratoires dans les cabinets médicaux (cf USA)

# L'accréditation obligatoire des Labos

 Perçue comme une planche de salut pour faire le tri entre laboratoires dirigés par un biologiste et les autres

Permettrait l'exclusion des labos NC

Les textes (exigences de l'accréditation) existent mais n'ont pas encore commencé à être appliqués

Vos suggestions sont les bienvenues....

#### MERCI!!